



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL10 2025

Approbation du plan de financement présenté par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public route de la Chapelle

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23 novembre 2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Vu la délibération n° 91-2024 du 28 mai 2024 du Conseil municipal de Trouy autorisant Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au Budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Vu le plan de financement présenté par le SDE 18 en date du 28 janvier 2025 relatif à la rénovation de l'éclairage public dans le cadre de dissimulation des réseaux électriques route de la Chapelle (3^{ème} tranche) pour un montant de 108 237,65 € HT dont 23 295,06 € HT à la charge de la commune ;

Considérant que le montant présenté dépasse 2 000 €, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18 pour le montage financier des travaux estimés de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	Participation exceptionnelle SDE	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18 60 %	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE 40 %
Dissimulation réseaux route de la Chapelle Plan de financement prévisionnel	108 237,65 €	50 000,00 €	34 942,59 €	23 295,06 €
Dissimulation réseaux route de la Chapelle Plan de financement éclairage public	17 432,29 €		8 716,15 €	8 716,15 €
LIBELLE TRAVAUX	TOTAL TTC		PARTICIPATION ORANGE SUR TRANCHEE PRINCIPALE	RESTE A CHARGE TTC DE LA COLLECTIVITE
Enfouissement du réseau communication route de la Chapelle	18 039,20 €		792,00 €	17 247,20 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits afférents au budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204 Article 2041581), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

La secrétaire,
Béatrice RATELET

Le Maire,
Franck BRETEAU



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>





**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 3
Absent(s) non représenté(s) : 3
Ne prennent pas part au vote :
Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL11_2025

Approbation du règlement intérieur des services périscolaires, des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et des restaurants scolaires de la commune et du Centre de Loisirs.

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation et plus particulièrement son article L131-13 ;

Vu la Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et plus particulièrement son article 186 ;

Vu l'arrêté municipal n°01-2025 du 6 janvier 2025 publié le 8 janvier 2025 ;

Considérant que les services périscolaires, des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et du restaurant scolaire sont assimilés à des services publics administratifs ;

Vu le recours gracieux de Monsieur le Préfet du Cher en date du 20 février 2025 ;

Considérant que l'intérêt des usagers et le respect des règles de sécurité nécessitent de règlementer le fonctionnement des services périscolaires des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et du restaurant scolaire de Trouy ;

Considérant que les élus de la ville de Trouy sont très attachés aux notions d'égalité et de citoyenneté ;

Considérant que le règlement intérieur des services périscolaires, des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et du restaurant scolaire en vigueur à ce jour précisent qu'une procédure graduée et contradictoire doit être respectée avant de prononcer une exclusion temporaire ou définitive ;

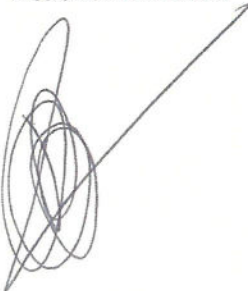
Il est proposé au Conseil municipal :

- De retirer l'arrêté du Maire n° 01-2025 portant sur l'organisation des services périscolaires, des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et du restaurant scolaire ;
- D'abroger le règlement portant sur l'organisation interne du Centre de Loisirs ;
- De préciser le règlement intérieur des services périscolaires, des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et restauration scolaire par délibération, et notamment les règles d'exclusion et la procédure à respecter, notamment en prévoyant une procédure contradictoire permettant aux usagers de porter à la connaissance des élus leurs arguments ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le règlement intérieur des services périscolaires, des mercredis, des petits et grands séjours de vacances et restauration scolaire tel qu'annexé.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



**Le Maire,
Franck BRETEAU**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL12 2025

Bilan MAPA 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Conformément à l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique qui oblige les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal cette liste établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'économie ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel pour l'année 2024, des marchés publics (MAPA), des consultations (contrats), tel que ci-après, lequel sera publié sur le site Internet de la ville de Trouy.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



**Le Maire,
Franck BRETEAU**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2024				
Tranches	Objet	Date	Attributaire	Code postal
	MARCHÉS DE SERVICES			
	MARPA N° 02-2024 - MISSION AVO Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment commercial	21/04/2024	SBI TERRITORIA	18
	MARPA N° 03-2024 - COURTIER POUR LA CONSULTATION DE FOURNITURES DE GAZ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment commercial	17/04/2024	OPERA ENERGIE	69
	MARPA N° 04-2024 - COURTIER POUR LA CONSULTATION DE FOURNITURES D'ELECTRICITE Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment commercial	17/04/2024	OPERA ENERGIE	69
	MARPA N° 09-2024 - MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE Construction d'un bâtiment commercial	05/12/2024	SOCOTECH	18
	MARPA N° 11-2024 - MISSION DE COORDINATION STPS Construction d'un bâtiment commercial	12/02/2025	CABINET VERLIAT	18
	MARQUES DE TRAVAUX			
	MARPA N° 01-2024 - RESTAURATION DES VITRAUX DU CHÂTEAU ROSE LOT 1 - restauration fenêtres LOT 2 - création œuvres originales	18/01/2025	DUCROT LEFRANC	56 56
	MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES			
	MARPA N° 08-2024 - MAÎTRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT COMMERCIAL	06/11/24	AGALRA	18
	MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES			
	MARCHÉS DE SERVICES			
	MARPA N° 06-2024 - CONSULTATION EMPRUNT BANCAIRE 975 000 €	02/07/2024	CREDIT AGRICOLE	18
	MARPA N° 07-2024 - ELECTRICITE FOURNITURE ET ACHÈVEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES AUX POINTS DE LIAISON DE LA COMMUNE DE TROUY	24/10/2024	ENGE	44
	MARPA 10-2024 - CONSULTATION EMPRUNT BANCAIRE 170 000 €	26/12/2024	CREDIT MUTUEL	18
	MARCHÉS DE TRAVAUX			
	MARPA N° 05-2024 - REFECTION RUE REJE HAIRIOT LOT 01 - VRD LOT 02 - SIGNALISATION	02/07/2024	COLAS SIGNANE	18 18

0 à 40 000 € HT

40 000 à 89 500 €

90 000 à 215 000 € marchés
fournitures & services
90 000 à 5 352 000 € marchés
travaux



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL13 2025

Augmentation du temps de travail d'un agent d'animation (pour repère Cécile TABOURNEAU)

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet ;

Précise que, suite à la modification des plannings induite par la l'augmentation de la durée de présence des animatrices auprès de la direction de l'école maternelle du nord,

Cette augmentation ne nécessitant pas de saisir le comité social territorial,

Aussi, il est proposé à compter du **31/03/2025** :

- de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 31.98/35^{ème} ;
- de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 32.29/35^{ème}.

L'agent concerné a accepté cette modification.

L'Assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à compter du **31 mars 2025** :

- **SUPPRIME** l'emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 31.98/35^{ème} ;
- **CRÉE** un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 32.29/35^{ème} ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget général 2025 de la commune, chapitre 012.

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL14 2025

Convention de partenariat avec la clinique vétérinaire CATINAUD/PERSONNAT pour la gestion des chats errants sur la commune de Trouy

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Vu le Code Rural qui impose des règles strictes pour la gestion des animaux errants ;

Considérant que, conformément à l'article L. 211-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la capture et la gestion des animaux errants relèvent de la responsabilité du maire ;

Considérant que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale (art. L. 211-24 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant que la ville de TROUY ne dispose pas de cet équipement ;

Vu l'extrait du registre des arrêtés du Maire relatif à la divagation des animaux errants ;

Monsieur le Maire rend compte de la convention de partenariat signée avec la clinique vétérinaire CATINAUD PERSONNAT au titre de l'année 2025 à raison de :

- 38,50 € pour la stérilisation et l'identification d'un mâle ;
- 72,20 € pour la stérilisation et l'identification d'une femelle.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle qu'annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



**Le Maire,
Franck BRETEAU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Béatrice RATELET", is written over a large, faint, circular stamp.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL15_2025-DE



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL15 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 : Budget principal de la commune

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget principal de la Ville ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget principal de la ville dressé pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

TROUY -
 BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 MME AGNÈS LÉLAT

AYANT ENRÉGÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2024 AU 12/02/2025

Population 4094
 Nomenclature M57
 Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	33
1 Balance des comptes	Etat III-1 34
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 62
4EME PARTIE : Page des signatures	63

N° CODIQUE DU POSTE CIRCULAIRE : 018006

NOM DU POSTE COMPTABLE : RGC BOURGNE

ETABLISSEMENT : TROUY -
 ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

24200 - TROUY - Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 726 000,00	4 271 900,00	7 997 900,00
Titres de recette émis (b)	2 770 009,95	3 013 670,23	6 583 680,18
Réductions de titres (c)	44 420,00	4 678,67	49 098,67
Recettes nettes (d = b - c)	2 725 589,95	3 008 991,56	6 534 581,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 726 000,00	4 271 900,00	7 997 900,00
Mandats émis (f)	3 235 295,56	3 359 422,10	6 594 717,66
Annulations de mandats (g)	4 204,00	23 958,96	28 162,96
Dépenses nettes (h = f - g)	3 229 091,56	3 287 423,34	6 516 494,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		521 538,42	18 036,81
(h - d) Déficit	503 501,61		

La secrétaire,
 Béatrice RATELET



Le Maire,
 Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL16_2025-DE



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL16_2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 : Budget annexe Résidence Seniors Acacias

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » ;

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » dressé pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

TROUY RES SENIORS ACACIAS
 BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 MME AGNÈSE LELAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2024 AU 31/03/2025

Population 4094
 Nomenclature M57
 Vote par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 33
4EME PARTIE : Page des signatures	34

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 018006

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOURGES

ÉTABLISSEMENT : TROUY RES SENIORS ACACIAS
 ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

24215 - TROUY RES SENIORS ACACIAS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	342 824,40	407 548,26	750 372,76
Titres de recette émis (b)	294 852,82	297 215,54	592 068,36
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	294 852,82	297 215,54	592 068,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	342 824,40	330 827,09	673 651,49
Mandats émis (f)	294 852,51	297 244,63	592 097,14
Annulations de mandats (g)		29,09	29,09
Dépenses nettes (h = f - g)	294 852,51	297 215,54	592 068,05
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,31		0,31
(h - d) Déficit			

La secrétaire,
 Béatrice RATELET



Le Maire,
 Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL17_2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 : Budget annexe Bâtiment commercial

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget annexe « Bâtiment commercial » ;

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe « Bâtiment commercial » dressé pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SGC BOURGES
 N° CODIQUE 018006
 Date Edition : 11/02/2025
 Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 24206
 N° de SIRET 21180267300130

**TROUY-BATIMENT COMMERCIAL -
 BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024**

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 MME AGNES LEJAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2024 M3 11/02/2025

Population 4094
 Nomenclature M57
 Voté par Nature avec réf. Fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique Etat I-1 4
 2 Bilan Etat I-2 5
 2.1 Bilan Actif
 2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique Etat I-3 9
4 Compte de résultat Etat I-4 11
 5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers Etat I-5 14
 2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations Etat II-4 23
 3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 27
1 Balance des comptes Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 34
 4EME PARTIE : Page des signatures 35

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 018006

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOURGES

ETABLISSEMENT : TROUY-BATIMENT COMMERCIAL -
 ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

24206 - TROUY-BATIMENT COMMERCIAL -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	141 000,00	33 590,00	174 590,00
Titres de recette émis (b)	112 165,00	28 527,66	140 692,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	112 165,00	28 527,66	140 692,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	141 000,00	33 590,00	174 590,00
Mandats émis (f)	25 107,66	3 283,32	28 390,98
Annulations de mandats (g)		21,96	21,96
Dépenses nettes (h = f - g)	25 107,66	3 261,36	28 369,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	87 057,34	25 266,30	112 323,64
(b - d) Déficit			

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 3
Absent(s) non représenté(s) : 3
Ne prennent pas part au vote :
Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL18 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 : Budget annexe Bar Café Tabac Presse

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » ;

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » dressé pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

**TROUY BAR-CAFE-TABAC-PRESSE
 BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024**

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 308 AGNÈS LEJAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/03/2024 AU 31/02/2025

Population 4094
 Nomenclature M57
 Voté par Nature avec réf. Fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 28</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 34</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	35

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 018004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SSC BOURGES

ETABLISSEMENT : TROUY BAR-CAFE-TABAC-PRESSE
 ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

24207 - TROUY BAR-CAFE-TABAC-PRESSE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 280,00	11 350,00	47 630,00
Titres de recette émis (b)	29 328,00	11 554,46	40 882,46
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	29 328,00	11 554,46	40 882,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 280,00	11 350,00	47 630,00
Mandats émis (f)	19 219,24	3 583,77	22 803,01
Annulations de mandats (g)		164,89	164,89
Dépenses nettes (h = f - g)	19 219,24	3 288,88	22 608,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 108,76	8 265,58	18 274,34
(h - d) Déficit			

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 3
Absent(s) non représenté(s) : 3
Ne prennent pas part au vote :
Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL19 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 : Budget annexe Lotissements Victor Hugo et Mondors

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors » ;

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors » dressé pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

**LOT V. HUGO ET MONDORS TROUY
 BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024**

présenté

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 MME AGRÈS LELAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2024 AU 31/02/2025

Population 4094
 Nomenclature M57
 Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 28</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 31</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>32</u>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 018006

BUN DU POSTE COMPTABLE : SOC BOURGES

ETABLISSEMENT : LOT V. HUGO ET MONDORS TROUY
 ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

24220 - LOT V. HUGO ET MONDORS TROUY

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	261 000,00	262 000,00	523 000,00
Titres de recette émis (b)	92 530,00	92 530,00	185 060,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	92 530,00	92 530,00	185 060,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	261 000,00	262 000,00	523 000,00
Mandats émis (f)	92 530,00	92 530,00	185 060,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	92 530,00	92 530,00	185 060,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			1 530,00
(h - d) Déficit			1 530,00



**La secrétaire,
 Béatrice RATELET**

**Le Maire,
 Franck BRETEAU**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 20
Absent(s) représenté(s) : 3
Absent(s) non représenté(s) : 4
Ne prennent pas part au vote : /
Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL20_2025

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET APPROBATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024 : Budget principal de la ville

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD, Franck BRETEAU.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2024 du Budget de la Ville ;

Vu l'état de charges rattachées à l'exercice 2024 ci-annexé ;

Vu l'état des produits rattachés à l'exercice 2024 ci-annexé ;

Vu l'état des restes à réaliser de dépenses d'investissement 2024 ci-annexé ;

Vu l'état des restes à réaliser de recettes d'investissement 2024 ci-annexé ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget principal de la Ville établi par le comptable ;

Considérant que l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du Budget principal de la commune 2024 sont précisées dans le document ci-joint ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture suivants :

BUDGET PRINCIPAL VILLE - RÉSULTATS DÉFINITIFS DE CLOTURE 2024									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			CUMUL		
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat
Résultat reporté		523 435,66	523 435,66	100 148,62		-100 148,62	100 148,62	523 435,66	423 287,04
Opérations de l'exercice	3 287 403,14	3 808 941,56	521 538,42	3 229 091,56	2 725 589,95	-503 501,61	6 516 494,70	6 534 531,51	18 036,81
TOTAL	3 287 403,14	4 332 377,22	1 044 974,08	3 329 240,18	2 725 589,95	-603 650,23	6 616 643,32	7 057 967,17	441 323,85
Résultat de clôture			1 044 974,08			-603 650,23			441 323,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	30 075,74	307 951,83	277 876,09	30 075,74	307 951,83	277 876,09
RESULTAT DE CLOTURE			1 044 974,08			-325 774,14			719 199,94

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
- **VOTE** le Compte Administratif 2024 du Budget principal de la Ville ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de clôture 2024 du Budget principal de la Ville tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL20_2025-DE

ETAT DE CHARGES RATTACHÉES 2025

Pièce	Information	Implication	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
2024 COMMUNE DE TROUY (CME57)								
Budgetaire Effectif						29 184,08	28 168,78	39 199,28
201 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1614(D) Rattachement des charges. Article : 65811 Enga:522-INTÉGRATION MODULES GESTION DES SPILLES COMMUNALES DEVIS DU 08/02/2024 - Enga:70-REFONTE SITE INTERNET + FORMATION AGENTS + HEBERGEMENT DEVIS DU 10/11/2023	Associé à : enga n° 592,70 Annulé par 1 / 22(D) . Montant annulé : 4246,00	D F 05 65811 022 /INTERNET	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	4 314,00		4 314,00	4 314,00
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1613(D) Rattachement des charges. Article : 6583 Enga:583-DEROGATIONS SCOLAIRES 2023/2024 4 ENFANTS SCOLARISES A BOURGES	Associé à : enga n° 583 Annulé par 1 / 22(D) . Montant annulé : 1172,08	D F 05 6583 026 /DEROG.SCOL.	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	1 172,08		1 172,08	1 172,08
201 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1612(D) Rattachement des charges. Article : 6233 Enga:442-ANIMATION NOEL DEVIS 44 DU 05 02 2024	Associé à : enga n° 442 Annulé par 1 / 24(D) . Montant annulé : 400,00	D F 011 6233 0315 /TEAM	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	400,00		400,00	400,00
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1611(D) Rattachement des charges. Article : 6262 Enga:475-PEXIBLES INTERNET + LIAISON VHF CCTA DEC 2024 CONTRATS Enga:6-INTERNET ECOLES 2024	Associé à : enga n° 475 D Annulé par 1 / 20(D) . Montant annulé : 991,60	Fonctionnement - M.6262	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	295,50		295,50	991,60

Pièce	Information	Implication	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1619(D) Rattachement des charges. Article : 6236 Enga:434-TIRAGES PHOTOS DEVIS D1665	Associé à : enga n° 434 Annulé par 1 / 19(D) . Montant annulé : 336,00	D F 011 6236 023 /NAUG	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	336,00		336,00	336,00
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1609(D) Rattachement des charges Article : 6234 Enga:497-BOISSONS + GATEAUX ATELIERS SENIORS	Associé à : enga n° 497 bon n° 180 Annulé par 1 / 16(D) . Montant annulé : 86,52	D F 011 6234 0265 /SENIORS	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	66,52		66,52	86,52
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1608(D) Rattachement des charges Article : 6232 Enga : -169-429-511-512-521-542-543	Associé à : enga n° 199,428,511,512,521,542,543 bon n° 50,139,140,163,164 Annulé par 1 / 17(D) . Montant annulé : 552,24	Fonctionnement - Art.6232 -Fonc 028	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	552,24		552,24	552,24
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1607(D) Rattachement des charges Article : 62268 Enga:479-HONORAIRE MISE EN PLACE PASS PROJET TELEPHONE BOS DE CDE PASS PROJET	Associé à : enga n° 479 Annulé par 1 / 16(D) . Montant annulé : 1721,76	D F 011 62268 020 /SECTADM	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	1 721,76		1 721,76	1 721,76
204 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1606(D) Rattachement des charges. Article : 6184 Enga:79-REFONTE SITE INTERNET + FORMATION AGENTS + HEBERGEMENT DEVIS DU 10/11/2023	Associé à : enga n° 70 Annulé par 1 / 15(D) . Montant annulé : 600,00	D F 011 6184 020 /SECT.ADM	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	600,00		600,00	600,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
 Reçu en préfecture le 10/04/2025
 Publié le
 ID : 018-211802673-20250401-DEL20_2025-DE

Pièce	Information	Imputation	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1605(D) Rattachement des charges. Article : 6156 Enga:109-VERIFICATION DES INSTALLAT - Enga:111-VERIFICATION ELEVATEURS CD - Enga:112-VERIFICATION AIRES DE JEUX - Enga:417-PARAMETRAGE PES ORMC ASAP	Associé à : enga n° 109,111,112,417 Annulé par:1 / 14(D) . Montant annulé : 3050,75	Fonctionnement -Art:6156	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	3 050,75		3 050,75	3 050,75
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1604(D) Rattachement des charges. Article : 61551 Enga:559-KIT DISTRIB+CORROIES+POMPE A EAU MASTER CDL DEV D000 - Enga:565-PNEUS AVANT RENAULT KANGOO DEVIS 23128 - Enga:573-ENTRETIEN RENAULT TWINGO II DISTRIBUTION COURROIE DEV	Associé à : enga n° 559,565,573 Annulé par:1 / 13(D) . Montant annulé : 1977,76	Fonctionnement -Art:61551 -Fonc:647	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	1 977,76		1 977,76	1 977,76
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1609(D) Rattachement des charges. Article : 61524 Enga:55-ABATTAGE 4 ARBRES CHATEAU ROZE DEVIS 032024 DU 05/01/2024	Associé à : enga n° 55 Annulé par:1 / 12(D) . Montant annulé : 3456,00	D F 011 61524 30 /CHATEAU-ESPACES PUB.	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	3 456,00		3 456,00	3 456,00
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1602(D) Rattachement des charges. Article : 615228 Enga:564-DIAGNOSTIC LOGEMENT 2 RUE DU MAI DEVIS 76254	Associé à : enga n° 564 Annulé par:1 / 11(D) . Montant annulé : 450,00	D F 011 615228 552 /LGT LOC	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	450,00		450,00	450,00

Pièce	Information	Imputation	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1601(D) Rattachement des charges. Article : 615221 Enga:510-DIVERS TRVX CHAUFFERIE VTF DEVIS D761536 IND A DU 04/09/2024	Associé à : enga n° 510 Annulé par:1 / 10(D) . Montant annulé : 2121,73	D F 011 615221 322 /CHAUF FOOT	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	2 121,73		2 121,73	2 121,73
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1600(D) Rattachement des charges. Article : 61358 Enga:476-LOCATI - Enga:477-LOCATI - Enga:507-LOCATI - Enga:53-LOCATIO - Enga:541-LOCATI	Associé à : enga n° 476,477,507,53,541 Annulé par:1 / 9(D) . Montant annulé : 3612,36	Fonctionnement -Art:61358	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	3 612,36		3 612,36	3 612,36
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1599(D) Rattachement des charges. Article : 611 Enga:465-FORFAIT NETTOYAGE MECANISE SALLE DES ACTES + COULOIRS NVLLE MAIRIE OCT A DEC 2024 DEV 542/18/6370 DU 2 - Enga:70-REFONTE SITE INTERNET + FORMATION AGENTS + HEBERGEMENT DEVIS DU 10/11/2023	Associé à : enga n° 465,70 Annulé par:1 / 5(D) . Montant annulé : 9649,20	Fonctionnement -Art:611	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	9 649,20		9 649,20	9 649,20
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1596(D) Rattachement des charges. Article : 60636 Enga:568-EPI ET VETEMENTS DE TRAVAIL DEVIS 082940	Associé à : enga n° 568 Annulé par:1 / 7(D) . Montant annulé : 1268,65	D F 011 60636 13 /SECT.TECHN	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	1 268,65		1 268,65	1 268,65
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1597(D) Rattachement des charges. Article : 60633 Enga:56-PLOTS ROUTIER SOLAIRE LED DEVIS 35611544 DU 10/01 DU 04/12/2023	Associé à : enga n° 56 Annulé par:1 / 6(D) . Montant annulé : 582,18	D F 011 60633 845 /ENT.RUE	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	582,18		582,18	582,18

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Regu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL20_2025-DE

Article	Information	Imputation	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1595(D) Rattachement des charges Article : 60532 Enga 579-NOEL CAPE ANCHOISE MARSE + CRETEAU ROSE DENIS COT 100/029-1	Associé à : enga n° 579 Annulé par 1 / 1(D) / Montant annulé : 252,26	D F 011 60622 13/EXTINCT	SGC DE BOURSES (code : 637)	31/12/2024	252,26		252,26	252,26
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1619(D) Rattachement des charges Article : 60631 Enga 580-PELOUTIS ENTRETIEN DE P.S 1723	Associé à : enga n° 579 Annulé par 1 / 1(D) / Montant annulé : 95,80	D F 011 60621 510/RENT	SGC DE BOURSES (code : 637)	31/12/2024	95,80		95,80	95,80
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1537(D) Rattachement des charges Article : 60626 Enga 967-NOEL CAPE SERRONS PATEAUX CHOCOLATS ET DIVERS 209 CDE 172 -	Associé à : enga n° 667 Annulé par 1 / 1(D) / Montant annulé : 4,09	D F 011 60628 4212/RAM	SGC DE BOURSES (code : 637)	31/12/2024	4,09		4,09	4,09
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1568(D) Rattachement des charges Article : 60623 Enga 398-234 PA Enga 399-GOUTER Enga 637-NOEL D Enga 578-GOUTER Enga 576-PAVS	Associé à : enga n° 365, 398, 537, 575, 578 Annulé par 1 / 1(D) / Montant annulé : 778,55	Fonctionnement-Art 60623	SGC DE BOURSES (code : 637)	31/12/2024	778,55		778,55	778,55
304 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1552(D) Rattachement des charges Article : 609 Enga 313-DIVERSES PIECES TRACTEUR GIANNI FERRARI DENIS 106391 Enga 501-POIGNES ECOLE PB - Enga 554-FOAM PROTECTION DENIS DEVS2096	Associé à : enga n° 313, 501, 554 Enga n° 124 Annulé par 1 / 1(D) / Montant annulé : 1 558,23	Fonctionnement-ARLE05	SGC DE BOURSES (code : 637)	31/12/2024	1 558,23		1 558,23	1 558,23

Article	Information	Imputation	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
2024 COMMUNE DE TROUY (CMES7)								
<i>Source: Historique</i>						5 985,73	5 985,73	
307 - RATTACHEMENT DE CHARGES FONCTIONNEMENT 2024-1538(D) Rattachement des charges Article : 6042 Enga 581-RES CALORIFON 12/2024 ECOLES TROUY DANS N° Fed : 209/09/0105 regule le 31/12/2025 CLT CMES7	Associé à : enga n° 584 Annulé par 2 / 2(D) / Montant annulé : 5 985,73	D F 011 9042 281/IRSTE	SGC DE BOURSES (code : 637)	31/12/2024	5 985,73		5 985,73	

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL20_2025-DE

ETAT DES PRODUITS RATTACHÉS 2024

Pièce	Information	Imputation	Tiers	Date	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Reste TTC
2024 COMMUNE DE TROUY (CME57)								
<i>Bordereau Historisé</i>						5 600,54	5 600,54	5 600,54
90 - RATTACHEMENT PRODUIT FONCTIONNEMENT 2024-307(R) Rattachement des produits. Article : 75888 Enga:21-PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE ROUTIERE DECISION DEC139_2024 FACTURE PANNEAU LACROIX CITY	Associé à : enga n° 21 Annulé par:1 / 2(R) . Montant annulé : 912,22	R F 75 75888 01	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	912,22		912,22	912,22
89 - RATTACHEMENT PRODUITS FONCTIONNEMENT 2024-306(R) Rattachement des produits. Article : 74741 Enga:15-DEROGATION SCOLAIRE 2023/20 - Enga:18-DEROGATION SCOLAIRE 2023/20 - Enga:18-DEROGATION SCOLAIRE 2023/20 - Enga:20-DEROGATION SCOLAIRE 2023/20	Associé à : enga n° 15,16,18,20 Annulé par:1 / 1(R) . Montant annulé : 4688,32	R F 74 74741 20 /DEROG.SCOL	SGC DE BOURGES (code : 637)	31/12/2024	4 688,32		4 688,32	4 688,32

ETAT DES RESTES A RÉALISER 2024 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
DEPENSES		3 726 000,00	3 229 091,56	239 166,11	30 075,74
001					
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	100 148,62			
Fon. 01	Opérations non ventilables	100 148,62			
Op. OPFI	Opération financière	100 148,62			
005					
Art. 139141	Communes membres du GFP	3 800,00	3 740,60		
Fon. 01	Opérations non ventilables	3 800,00	3 740,60		
Op. OPFI	Opération financière	3 800,00	3 740,60		
Art. 13938	Autres	5 800,00	5 012,68		
Fon. 01	Opérations non ventilables	5 800,00	5 012,68		
Op. OPFI	Opération financière	5 800,00	5 012,68		
21318					
Art. 21318	Autres bâtiments publics	24 100,00	13 044,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	24 100,00	13 044,00		
Op. OPFI	Opération financière	24 100,00	13 044,00		
Art. 2151	Réseaux de voirie		2 023,20		
Fon. 01	Opérations non ventilables		2 023,20		
Op. OPFI	Opération financière		2 023,20		
13141					
Art. 13141	Communes membres du GFP	34 483,00	34 483,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	34 483,00	34 483,00		
Op. OPFI	Opération financière	34 483,00	34 483,00		
1641					
Art. 1641	Emprunts en euros	266 099,00	265 598,51		
Fon. 01	Opérations non ventilables	266 099,00	265 598,51		
Op. OPFI	Opération financière	266 099,00	265 598,51		
185					
Art. 185	Dépenses de cautionnements reçus		314,20		
Fon. 01	Opérations non ventilables		314,20		
Op. OPFI	Opération financière		314,20		
2031					
Art. 2031	Frais d'actions	4 920,00	13 512,00		
Fon. 311	Activités artist., actions et manif. cult.	4 920,00			
Op. 89	BATIMENTS COMMUNAUX	4 920,00			
Fon. 513	Autres actions d'aménagement urbain	1 368,00	13 512,00		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE		12 144,00		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	1 368,00	1 368,00		
Fon. 70	Services communs	25 028,00			
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	25 028,00			
Art. 2051	Concessions et droits similaires	25 698,00	16 029,00	1 910,40	1 910,40

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Fon. 020	Administration générale de la collectivité	25 698,00	10 842,00		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	25 698,00	10 842,00		
Fon. 022	Information, communication, publicité			1 910,40	1 910,40
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX			1 910,40	1 910,40
Fon. 331	Centres de loisirs		3 627,00		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		3 627,00		
Fon. 4212	Aides à la famille		1 560,00		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		1 560,00		
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	331 884,00	317 565,78		
Art. 2041512	Bâtiments et installations	2 537,00			
Fon. 325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	2 537,00			
Op. 95	STADE - EQUIPEMENTS ET AUTRES STRUCTURES SPORTIVES	2 537,00			
Art. 20415342	Bâtiments et installations	112 784,44	112 784,09		
Fon. 632	Industrie, commerce et artisanat	112 784,44	112 784,09		
Op. OPNI	Opération non individualisée	112 784,44	112 784,09		
Art. 2041581	Biens mobiliers, matériel et études	196 132,56	184 351,69		
Fon. 512	Eclairage public	196 132,56	45 796,90		
Op. 56	ECLAIRAGE PUBLIC	196 132,56	45 796,90		
Fon. 70	Services communs		138 554,79		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE		138 554,79		
Art. 2046	Attributions de compensation d'investissement	20 430,00	20 430,00		
Fon. 70	Services communs	20 430,00	20 430,00		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	20 430,00	20 430,00		
Ch. 21	Immobilisations corporelles	2 784 561,38	2 461 102,65	237 255,71	28 165,34
Art. 2111	Terrains nus	38 900,00	15 724,00	4 381,14	4 381,14
Fon. 518	Autres actions d'aménagement urbain	38 900,00	15 724,00	4 381,14	4 381,14
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	38 900,00	15 724,00	4 381,14	4 381,14
Art. 2128	Autres agencements et aménagements	59 900,00	61 344,94		
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	11 900,00	11 925,39		
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	11 900,00	11 925,39		
Fon. 30	Services communs		1 686,00		
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS		1 686,00		
Fon. 325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	20 000,00	20 044,80		
Op. 95	STADE - EQUIPEMENTS ET AUTRES STRUCTURES SPORTIVES	20 000,00	20 044,80		
Fon. 511	Espaces verts urbains	25 000,00	24 633,60		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	25 000,00	24 633,60		
Fon. 847	Equipements de voirie	3 000,00	3 055,15		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	3 000,00	3 055,15		
Art. 21312	Bâtiments scolaires	9 300,00	1 175,57		
Fon. 20	Services communs	3 300,00			
Op. 36	ECOLIS	3 300,00			

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Fon. 211	Écoles maternelles	3 000,00			
Op. 24	opération de rénovation énergétique des bâtiments	3 000,00			
Fon. 212	Écoles primaires	3 000,00	1 175,57		
Op. 24	opération de rénovation énergétique des bâtiments	3 000,00	1 175,57		
Art. 21314	Bâtiments culturels et sportifs	33 600,00	33 581,55		
Fon. 311	Activités artist., actions et manif.cult.	32 000,00			
Op. 24	opération de rénovation énergétique des bâtiments	32 000,00			
Fon. 321	Salles de sport, gymnases		31 142,48		
Op. 24	opération de rénovation énergétique des bâtiments		31 142,48		
Fon. 322	Stades	1 600,00	2 439,07		
Op. 95	STADE - EQUIPEMENTS ET AUTRES STRUCTURES SPORTIVES	1 600,00	2 439,07		
Art. 21316	Équipements du cimetière	45 500,00	45 180,94		
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	45 500,00	45 180,94		
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	45 500,00	45 180,94		
Art. 21318	Autres bâtiments publics	1 610 783,31	1 525 938,25	212 216,37	3 126,00
Fon. 024	Aide aux associations (non classées ailleurs)		2 326,75		
Op. 24	opération de rénovation énergétique des bâtiments		2 326,75		
Fon. 30	Services communs	1 809 728,31	1 520 450,88	209 090,37	
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	1 809 728,31	1 520 450,88	209 090,37	
Fon. 312	Patrimoine		1 090,00		
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE		1 090,00		
Fon. 321	Salles de sport, gymnases		2 070,66		
Op. 67	ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT		2 070,66		
Fon. 324	Centres de formation sportifs			3 126,00	3 126,00
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE			3 126,00	3 126,00
Fon. 331	Centres de loisirs	1 055,00			
Op. 89	BATIMENTS COMMUNAUX	1 055,00			
Art. 2151	Réseaux de voirie	643 427,07	655 693,71		
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	20 300,00	29 904,66		
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	20 300,00	29 904,66		
Fon. 845	Voirie communale	643 127,07	655 788,75		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	643 127,07	655 788,75		
Art. 2152	Installations de voirie	22 000,00	4 206,69	11 668,64	11 668,64
Fon. 30	Services communs	10 000,00		10 775,42	10 775,42
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	10 000,00		10 775,42	10 775,42
Fon. 845	Voirie communale	12 000,00	4 206,69	913,22	913,22
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	12 000,00	4 206,69	913,22	913,22
Art. 21621	Biens sous-jacents			700,00	
Fon. 020	Administration générale de la collectivité			700,00	
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS			700,00	
Art. 217538	Autres réseaux	23 600,00	23 536,20		

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Fon. 70	Services communs	23 600,00	23 536,20		
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	23 600,00	23 536,20		
Art. 21828	Autres matériels de transport	5 000,00			
Fon. 510	Services communs	5 000,00			
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	5 000,00			
Art. 21831	Matériel informatique scolaire	4 000,00	3 408,19		
Fon. 212	Écoles primaires	4 000,00	3 408,19		
Op. 36	ECOLES	4 000,00	3 408,19		
Art. 21838	Autre matériel informatique	4 000,00	4 193,18		
Fon. 020	Administration générale de la collectivité	2 000,00	3 206,18		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	2 000,00	3 206,18		
Fon. 211	Écoles maternelles	2 000,00			
Op. 36	ECOLES	2 000,00			
Fon. 331	Centres de loisirs		987,00		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		987,00		
Art. 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire		476,63		
Fon. 211	Écoles maternelles		476,63		
Op. 36	ECOLES		476,63		
Art. 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 096,69	33 169,77		700,00
Fon. 020	Administration générale de la collectivité		1 765,90		700,00
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS		1 765,90		700,00
Fon. 30	Services communs	35 096,69	30 698,94		
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	35 096,69	30 698,94		
Fon. 4212	Aides à la famille		704,93		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		704,93		
Art. 2185	Matériel de téléphonie	1 500,00		1 500,00	1 500,00
Fon. 30	Services communs	1 500,00			1 500,00
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	1 500,00			1 500,00
Fon. 510	Services communs			1 500,00	
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX			1 500,00	
Art. 2188	Autres	27 954,31	23 473,29	6 769,56	6 769,56
Fon. 020	Administration générale de la collectivité		1 102,44		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		1 102,44		
Fon. 023	Fêtes et cérémonies		1 920,46		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		1 920,46		
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	2 999,31			
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	2 999,31			
Fon. 212	Écoles primaires		863,10		
Op. 36	ECOLES		863,10		
Fon. 281	Hébergement et restauration scolaires	4 000,00	5 075,99		
Op. 36	ECOLES	4 000,00	5 075,99		

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL20_2025-DE

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Fon. 30	Services communs	5 000,00	5 907,38		
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	5 000,00	5 907,38		
Fon. 322	Stades	1 000,00			
Op. 95	STADE - EQUIPEMENTS ET AUTRES STRUCTURES SPORTIVES	1 000,00			
Fon. 331	Centres de loisirs	3 000,00		399,00	399,00
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	3 000,00		399,00	399,00
Fon. 510	Services communs	2 000,00	926,51	6 370,56	6 370,56
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	2 000,00	926,51	6 370,56	6 370,56
Fon. 511	Espaces verts urbains	9 955,00	7 677,41		
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS		1 673,99		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	9 955,00	6 003,42		
Ch. 23	Immobilisations en cours	10 000,00	4 920,00		
Art. 2313	Constructions	10 000,00	4 920,00		
Fon. 023	Fêtes et cérémonies	10 000,00	4 920,00		
Op. 25	Salle multiactivités de Trouy Nord	10 000,00	4 920,00		
Ch. 27	Autres immobilisations financières	107 203,00	91 000,00		
Art. 276348	Autres communes	91 000,00	91 000,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	91 000,00	91 000,00		
Op. OPFI	Opération financière	91 000,00	91 000,00		
Art. 27638	Autres établissements publics	16 203,00			
Fon. 01	Opérations non ventilables	16 203,00			
Op. OPFI	Opération financière	16 203,00			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	907,00	745,94		
Art. 45811	Travaux de déplacement candélabre ECP	907,00	745,94		
Fon. 01	Opérations non ventilables	907,00	745,94		
Op. OPFI	Opération financière	907,00	745,94		

Etat des crédits reportés en dépenses d'investissement, arrêté à la somme de trente mille soixante quinze euros et soixante-quatre centimes au 31 décembre 2024.



Le Maire
Franck BRETEAU

ETAT DES RESTES A RÉALISER 2024 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
INVESTISSEMENT		3 726 000,00	2 718 396,62	258 837,40	307 951,83
RECETTES		3 726 000,00	2 718 396,62	258 837,40	307 951,83
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	707 117,87			
Art. 021	Virement de la section de fonctionnement	707 117,87			
Op. OPFI	Opération financière	707 117,87			
Fon. 01	Opérations non ventilables	707 117,87			
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations	13 000,00			
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations	13 000,00			
Op. OPFI	Opération financière	13 000,00			
Fon. 01	Opérations non ventilables	13 000,00			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 500,00	229 630,66		
Art. 2111	Terrains nus	87 500,00	87 500,00		
Op. OPFI	Opération financière	87 500,00	87 500,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	87 500,00	87 500,00		
Art. 28031	Frais d'études	5 900,00	7 214,00		
Op. OPFI	Opération financière	5 900,00	7 214,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	5 900,00	7 214,00		
Art. 28041511	Biens mobiliers, matériel et études	6 500,00	4 062,00		
Op. OPFI	Opération financière	6 500,00	4 062,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	6 500,00	4 062,00		
Art. 280415342	Bâtiments et installations		126,58		
Op. OPFI	Opération financière		126,58		
Fon. 01	Opérations non ventilables		126,58		
Art. 28041581	Biens mobiliers, matériel et études	23 000,00	24 188,15		
Op. OPFI	Opération financière	23 000,00	24 188,15		
Fon. 01	Opérations non ventilables	23 000,00	24 188,15		
Art. 28046	Attributions de compensation d'investissement	2 000,00	1 674,13		
Op. OPFI	Opération financière	2 000,00	1 674,13		
Fon. 01	Opérations non ventilables	2 000,00	1 674,13		
Art. 2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 800,00	11 473,77		
Op. OPFI	Opération financière	13 800,00	11 473,77		
Fon. 01	Opérations non ventilables	13 800,00	11 473,77		
Art. 28152	Installations de voirie	300,00	360,34		
Op. OPFI	Opération financière	300,00	360,34		
Fon. 01	Opérations non ventilables	300,00	360,34		
Art. 2815731	Matériel roulant	8 000,00	5 848,00		
Op. OPFI	Opération financière	8 000,00	5 848,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	8 000,00	5 848,00		
Art. 2815738	Autre matériel et outillage de voirie	18 000,00	16 621,80		
Op. OPFI	Opération financière	18 000,00	16 621,80		
Fon. 01	Opérations non ventilables	18 000,00	16 621,80		

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-214802673-20250401-DEL20_2025-DE

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Art. 28158	Autres installations, matériel et outillage technique	14 000,00	17 927,00		
Op. OPFI	Opération financière	14 000,00	17 927,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	14 000,00	17 927,00		
Art. 281828	Autres matériels de transport	6 000,00	185,00		
Op. OPFI	Opération financière	6 000,00	185,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	6 000,00	185,00		
Art. 281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00	9 020,40		
Op. OPFI	Opération financière	10 000,00	9 020,40		
Fon. 01	Opérations non ventilables	10 000,00	9 020,40		
Art. 281838	Autre matériel informatique	9 200,00	2 244,88		
Op. OPFI	Opération financière	9 200,00	2 244,88		
Fon. 01	Opérations non ventilables	9 200,00	2 244,88		
Art. 281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 300,00	4 067,01		
Op. OPFI	Opération financière	4 300,00	4 067,01		
Fon. 01	Opérations non ventilables	4 300,00	4 067,01		
Art. 281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 500,00	8 382,08		
Op. OPFI	Opération financière	8 500,00	8 382,08		
Fon. 01	Opérations non ventilables	8 500,00	8 382,08		
Art. 28188	Autres	23 500,00	28 755,52		
Op. OPFI	Opération financière	23 500,00	28 755,52		
Fon. 01	Opérations non ventilables	23 500,00	28 755,52		
Art. 4817	Indemnités de renégociation de la dette	7 000,00			
Op. OPFI	Opération financière	7 000,00			
Fon. 01	Opérations non ventilables	7 000,00			
Art. 2031	Frais d'études	24 100,00	15 067,20		
Op. OPFI	Opération financière	24 100,00	15 067,20		
Fon. 01	Opérations non ventilables	24 100,00	15 067,20		
Art. 10222	ECTVA	152 422,77	174 263,12		
Op. OPFI	Opération financière	152 422,77	174 263,12		
Fon. 01	Opérations non ventilables	152 422,77	174 263,12		
Art. 10226	Taxe d'aménagement	26 200,00	15 681,75		
Op. OPFI	Opération financière	26 200,00	15 681,75		
Fon. 01	Opérations non ventilables	26 200,00	15 681,75		
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	219 785,62	219 785,62		
Op. OPFI	Opération financière	219 785,62	219 785,62		
Fon. 01	Opérations non ventilables	219 785,62	219 785,62		
Art. 13141	Communes membres du GFP	86 021,28			
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	130 441,28			

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Fon. 845	Voirie communale	130 441,28			
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	-44 420,00			
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	-44 420,00			
Art. 1318	Autres	45 000,00			
Op. OPNI	Opération non individualisée	45 000,00			
Fon. 331	Centres de loisirs	45 000,00			
Art. 1322	Régions	237 600,00	279 288,00		7 050,00
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	237 600,00	279 288,00		7 050,00
Fon. 30	Services communs	237 600,00	279 288,00		7 050,00
Art. 1323	Départements	94 362,40	47 181,20	47 181,20	47 181,20
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	94 362,40	47 181,20	47 181,20	47 181,20
Fon. 30	Services communs	94 362,40	47 181,20	47 181,20	47 181,20
Art. 13241	Communes membres du GFP	78 903,00	229 768,67		11 105,00
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	34 483,00	185 348,67		
Fon. 845	Voirie communale	34 483,00	185 348,67		
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	44 420,00	44 420,00		11 105,00
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	44 420,00	44 420,00		11 105,00
Art. 13258	Autres groupements	16 000,00	16 000,00		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE	16 000,00	16 000,00		
Fon. 820	Services communs	16 000,00	16 000,00		
Art. 1326	Autres établissements publics locaux	116 694,16		47 515,37	48 474,80
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	116 694,16		47 515,37	48 474,80
Fon. 30	Services communs	116 694,16		47 515,37	48 474,80
Art. 1328	Autres				30 000,00
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS				30 000,00
Fon. 30	Services communs				30 000,00
Art. 13386	Participations pour voirie et réseaux		2 535,24		
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE		2 535,24		
Fon. 518	Autres actions d'aménagement urbain		2 535,24		
Art. 13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	404 791,67	232 752,98	164 140,83	164 140,83
Op. 20	AMGT CHATEAU ROZE - DEPENDANCES ET ESPACES PUBLICS	349 266,67	216 116,67	164 140,83	164 140,83
Fon. 30	Services communs	349 266,67	216 116,67	164 140,83	164 140,83
Op. 48	VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE PUBLIQUE		16 636,32		
Fon. 845	Voirie communale		16 636,32		
Op. 74	EGLISE - CIMETIERE - LIEUX DE CULTE	55 525,00			
Fon. 025	Cimetières et pompes funèbres	55 525,00			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 105 769,23	1 105 769,23		
Art. 1641	Emprunts en euros	1 105 769,23	1 105 769,23		
Op. OPNI	Opération non individualisée	1 105 769,23	1 105 769,23		
Fon. 01	Opérations non ventilables	1 105 769,23	1 105 769,23		
Ch. 21	Immobilisations corporelles		2,00		

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Art. 2111	Terrains nus		2,00		
Op. 91	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		2,00		
Fon. 518	Autres actions d'aménagement urbain		2,00		
Ch. 27	Autres immobilisations financières	149 825,00	149 825,00		
Art. 27638	Autres établissements publics	149 825,00	149 825,00		
Op. OPFI	Opération financière	149 825,00	149 825,00		
Fon. 01	Opérations non ventilables	149 825,00	149 825,00		
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	907,00	845,94		
Art. 45821	Travaux de déplacement ECP	907,00	845,94		
Op. OPFI	Opération financière	907,00	845,94		
Fon. 01	Opérations non ventilables	907,00	845,94		

"Etat des crédits reportés en recettes d'investissement arrêté à la somme de trois cent sept mille neuf cent cinquante et un euros et quatre-vingt-trois centimes au 31 décembre 2024".



Le Maire
 Franck BRETEAU



Le Maire,
 Franck BRETEAU

La secrétaire,
 Béatrice RATELET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL21_2025-DE



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 20

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 4

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL21_2025

VOTE DU CA ET APPROBATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024 : Budget annexe Résidence Seniors Acacias

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD, Franck BRETEAU.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget de l'exercice 2024 et la décision modificative du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » ;

Vu la délibération n°146 du 17 décembre 2024 portant clôture du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias »

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » établi par le comptable ;

Considérant que l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » 2024 sont précisées dans le document ci-joint ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture suivants :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE SENIORS - RÉSULTATS DÉFINITIFS DE CLOTURE 2024									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			CUMUL		
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat
Résultat reporté	0,00	76 676,27	76 676,27	0,31	0,00	-0,31	0,31	76 676,27	76 675,96
Opérations de l'exercice	297 215,54	297 215,54	0,00	294 852,51	294 852,82	0,31	592 068,05	592 068,36	0,31
TOTAL	297 215,54	373 891,81	76 676,27	294 852,82	294 852,82	0,00	592 068,36	668 744,63	76 676,27
Résultat de clôture			76 676,27			0,00	0,00		76 676,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE			76 676,27			0,00		0,00	76 676,27

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
- **VOTE** le Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de clôture 2024 du Budget annexe « Résidence Seniors Acacias » tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le Maire,
Franck BRETEAU





**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 20

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 4

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL22_2025

VOTE DU CA ET APPROBATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024 : Budget annexe Bâtiment commercial

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD, Franck BRETEAU.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2024 du Budget annexe « Bâtiment commercial » ;

Vu l'état des restes à réaliser de dépenses d'investissement 2024 ci-annexé ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe « bâtiment commercial » établi par le comptable ;

Considérant que l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du Budget annexe « Bâtiment commercial » 2024 sont précisées dans le document ci-joint ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture suivants :

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL - RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			CUMUL		
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat
Résultat reporté	0,00	5 423,74	5 423,74	20 530,56	0,00	-20 530,56	20 530,56	5 423,74	-15 106,82
Opérations de l'exercice	3 261,36	28 517,66	25 256,30	25 107,66	112 165,00	87 057,34	28 369,02	140 682,66	112 313,64
TOTAL	3 261,36	33 941,40	30 680,04	45 638,22	112 165,00	66 526,78	48 899,58	146 106,40	97 206,82
Résultat de clôture			30 680,04			66 526,78	0,00		97 206,82
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	90 830,41	0,00	-90 830,41	90 830,41	0,00	-90 830,41
RESULTAT DE CLOTURE			30 680,04			-24 303,63		0,00	6 376,41

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
- **VOTE** le Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Bâtiment commercial » ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de clôture 2024 du Budget annexe « Bâtiment commercial » tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 018-211802673-20250401-DEL22_2025-DE

ETAT DES RESTES A RÉALISER 2024 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
DEPENSES		141 000,00	25 107,66	95 030,41	90 630,41
INVESTISSEMENT		141 000,00	25 107,66	95 030,41	90 630,41
Cr. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	20 530,56			
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	20 530,56			
Fon. 632	Industrie, commerce et artisanat	20 530,56			
Op. OPFI	Opération financière	20 530,56			
Cr. 16	Emprunts et dettes assimilées	7 600,00	7 515,99		
Art. 1641	Emprunts en euros	7 600,00	7 515,99		
Fon. 01	Opérations non ventilables		3 004,17		
Op. OPFI	Opération financière		3 004,17		
Fon. 632	Industrie, commerce et artisanat	7 600,00	4 511,82		
Op. OPFI	Opération financière	7 600,00	4 511,82		
Cr. 23	Immobilisations en cours	112 869,44	17 591,67	95 030,41	90 630,41
Art. 2313	Constructions	112 869,44	17 591,67	95 030,41	90 630,41
Fon. 10	Services communs	112 869,44	17 591,67	95 030,41	90 630,41
Op. OPNI	Opération non individualisée	112 869,44	17 591,67	95 030,41	90 630,41

"Etat des crédits reportés en dépenses d'investissement, arrêté à la somme de quatre-vingt-dix mille huit cent trente euros et quarante et un centimes, au 31 décembre 2024".



Le Maire
Franck BRETEAU



La secrétaire,
Béatrice RATELET

Le Maire,
Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 20

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 4

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL23_2025

VOTE DU CA ET APPROBATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024 : Budget annexe Bar Café Tabac Presse

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD, Franck BRETEAU.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » établi par le comptable ;

Considérant que l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » 2024 sont précisées dans le document ci-joint ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture suivants :

BUDGET ANNEXE BAR TABAC CAFE PRESSE - RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			CUMUL		
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat
Résultat reporté	0,00		0,00	12 281,78	0,00	-12 281,78	12 281,78	0,00	-12 281,78
Opérations de l'exercice	3 388,88	11 554,46	8 165,58	19 219,24	29 328,00	10 108,76	22 608,12	40 882,46	18 274,34
TOTAL	3 388,88	11 554,46	8 165,58	31 501,02	29 328,00	-2 173,02	34 889,90	40 882,46	5 992,56
Résultat de clôture			8 165,58			-2 173,02			5 992,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE			8 165,58			-2 173,02			5 992,56

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
- **VOTE** le Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de clôture 2024 du Budget annexe « Bar-Café-Tabac-Pressé » tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Le Maire,
Franck BRETEAU**





**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 20

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 4

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL24_2025

*VOTE DU CA ET APPROBATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024 : Budget annexe Lotissements
Victor Hugo et Mondors*

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD, Franck BRETEAU.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le budget de l'exercice 2024 du Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors » ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors » établi par le comptable ;

Considérant que l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors 2024 sont précisées dans le document ci-joint ;

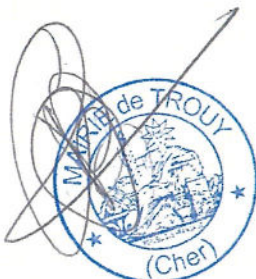
Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture suivants :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS VICTOR HUGO MONDORS - RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE 2024									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			CUMUL		
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Résultat
Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	92 530,00	92 530,00	0,00	92 530,00	91 000,00	-1 530,00	185 060,00	183 530,00	-1 530,00
TOTAL	92 530,00	92 530,00	0,00	92 530,00	91 000,00	-1 530,00	185 060,00	183 530,00	-1 530,00
Résultat de clôture			0,00			-1 530,00	0,00		-1 530,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE			0,00			-1 530,00		0,00	-1 530,00

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
- **VOTE** le Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors » ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de clôture 2024 du Budget annexe « Lotissements Victor Hugo et Mondors » tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Le Maire,
Franck BRETEAU**





**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 21

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote :

Date de convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

**Délibérations du Conseil municipal
Séance du 1^{er} avril 2025**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL25_2025

Approbation des rapports et bilans 2024 inhérents à l'obligation du droit à la formation des élus ;

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Romain DOUBRE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Agnès DEWILDE à Stéphane DUFLOUX, Philippe MOUTAUD à Romain DOUBRE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND.

Absent(s) : Anthony FOUCHARD.

Ne prennent pas part au vote :

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les articles L. 2123-12 et L. 2123-14 créés par la Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise l'existence d'un droit à la formation des élus et de l'obligation annuelle de présenter, au compte administratif, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune, donnant lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Les dispositions applicables prévoient une indemnisation des pertes de revenu éventuellement subies par les élus du fait de l'exercice de leur droit à la formation, dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport relatif au droit à la formation des élus pour l'année 2024.

Après en avoir pris acte, le Conseil municipal :

- **ADOpte** ce rapport.

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2024

(article L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT)

Elus bénéficiaires	Actions de formation financées par la commune
	NEANT



La secrétaire,
Béatrice RATELET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Franck BRETEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop and a vertical stroke.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 15/04/2025 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>